

The logo for Valence Romans Agglo is located in the top left corner. It consists of the text "valence ROMANS AGGL" in white, with "valence" in lowercase and "ROMANS AGGL" in uppercase. To the right of the text is a white hexagonal icon with a smaller white hexagon inside it. The logo is set against a red background that is part of a larger decorative pattern of overlapping red and white hexagons.

valence  
ROMANS  
AGGL

A decorative pattern of overlapping light grey hexagons is located in the bottom right corner of the page, extending from the center towards the bottom right edge.

**Rapport d'évaluation**  
**Schéma de mutualisation**  
**des services**

**2018**



## Sommaire

Mot du Président	3
Introduction	4
1. Différents modes de collaboration au 31 décembre 2017	5
2. Organigramme des services mutualisés au 31 décembre 2017	6
3. Rappel chronologique des services communs	7
4. Evaluation de la mutualisation	
A. Services administratifs	8
Finances	8
Relations humaines	10
Fiscalité	12
Audit de gestion	14
Commande publique	16
Juridique-assurances	18
Foncier-gestion locative	20
B. Services techniques	22
Bureau d'études intercommunal	22
Atelier mécanique	24
Ateliers bâtiments	26
Patrimoine bâti	27
Voirie et signalisation	29
C. Autres thématiques	30
Direction générale	30
Archives	31
Système d'information	33
Cuisine centrale	35
Application droit des sols	37
Annexe 1 : Rappel des différentes formes de mutualisation existantes	

## Mot du Président

### *Un schéma de mutualisation au service de notre territoire*

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau rapport d'évaluation.

Il nous permet, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, de faire le point sur l'avancée de notre schéma de mutualisation.

Mutualiser nos services, qu'ils soient ceux de nos communes ou de notre communauté d'agglomération, se fait toujours avec **l'objectif de garantir une meilleure qualité du service public** pour nos concitoyens.

C'est aussi **partager le savoir-faire, améliorer notre efficacité** et, chaque fois que cela est possible, **réaliser des économies d'échelle**.

Aujourd'hui, mutualiser est une nécessité accrue pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat que nous avons subie, mais aussi pour **optimiser la dépense publique**, maîtriser nos frais de fonctionnement et favoriser l'investissement dans des projets attendus par les habitants de notre territoire.

Ce schéma est ainsi devenu, année après année, **un véritable levier de développement et de réussite pour notre collectivité**.

Nous l'avons voulu souple et évolutif, de façon à laisser **une grande liberté aux communes**, qui pourront choisir progressivement les services auxquels elles souhaitent adhérer.

Ensemble, nous le construirons jour après jour, pour une communauté d'agglomération toujours plus à l'écoute de ses élus et proche de ses usagers.

**Nicolas DARAGON**  
Président  
Maire de Valence



## Introduction

Le présent rapport vise à évaluer l'avancée et les réalisations liées au schéma de mutualisation des services adopté par la communauté d'agglomération en 2015, conformément au Code général des Collectivités Territoriales.

Toutes les actions de mutualisation des services prévues au schéma ont été étudiées et la plupart ont été déployées. La structuration en cours de l'agglomération et l'organisation mature des communes ont conduit à l'émergence de nouveaux besoins. Ces thématiques, non envisagées en 2015, sont étudiées et selon les résultats peuvent mener à une mise en commun.

Après trois années de mise en commun accrue, l'année 2018 a permis la stabilisation des dispositifs de mutualisation, et notamment du nombre de services communs. Suite à deux années de structuration importantes, ceux-ci ont pu consolider leur fonctionnement et développer leur activité, en travaillant notamment sur des thématiques de fond.

Pour autant, la démarche de mutualisation enclenchée dès 2016 ne faiblit pas et se poursuit, avec l'ouverture des services communs existants à de nouveaux adhérents.

Dès lors Valence Romans Agglo peut ainsi entrer dans une phase d'évaluation fine des retombées de ses actions de mutualisation afin de poursuivre un objectif de gestion optimisée.

## 1. Différents modes de collaboration au 31 décembre 2018

### Groupements de commande

2017 :

3

2018 :

3

- **Traitement des déchets diffus spéciaux**, avec le SYTRAD
- **Enlèvement et traitement des déchets d'amiante** liés issus des déchèteries, avec le SYTRAD
- **Travaux, Fournitures et services**, avec l'ESAD, l'Office de tourisme, Valence, le CCAS de Valence, Valence Romans Habitat, Romans-sur-Isère, le CCAS de Romans-sur-Isère, Chabeuil, Valence Romans Déplacements.

### Conventions de prestation de service

- **29 Conventions de prestations de service** avec 19 communes du territoire.  
*Domaines d'intervention : entretien ménager, entretien bâtiments, reprographie et affranchissement, entretien voiries des zones d'activités, vidéo protection.*

2017 :

30

2018 :

29

### Conventions de mise à disposition de service

2017 :

8

2018 :

7

- **MAD de service ascendante:** Bourg-lès-Valence (SI) pour 0.35 ETP; Portes-lès-Valence (SI) pour 0.2 ETP; Valence (SFE, accueil et gardiennage, espaces verts et jeux extérieurs) pour 3.45 ETP ; VRD (transport et mobilité) ;
- **MAD de service descendante :** Valence (Eclairage public-signalisation) pour 4 ETP.

### Biens communs

**S2LOW** : transmission des actes au contrôle de légalité  
**AWS** : publication des marchés publics  
**ADULACT** : web marché et webdélib  
**SIG GEO**

2017 :

3

2018 :

4

### Services communs

2017 :

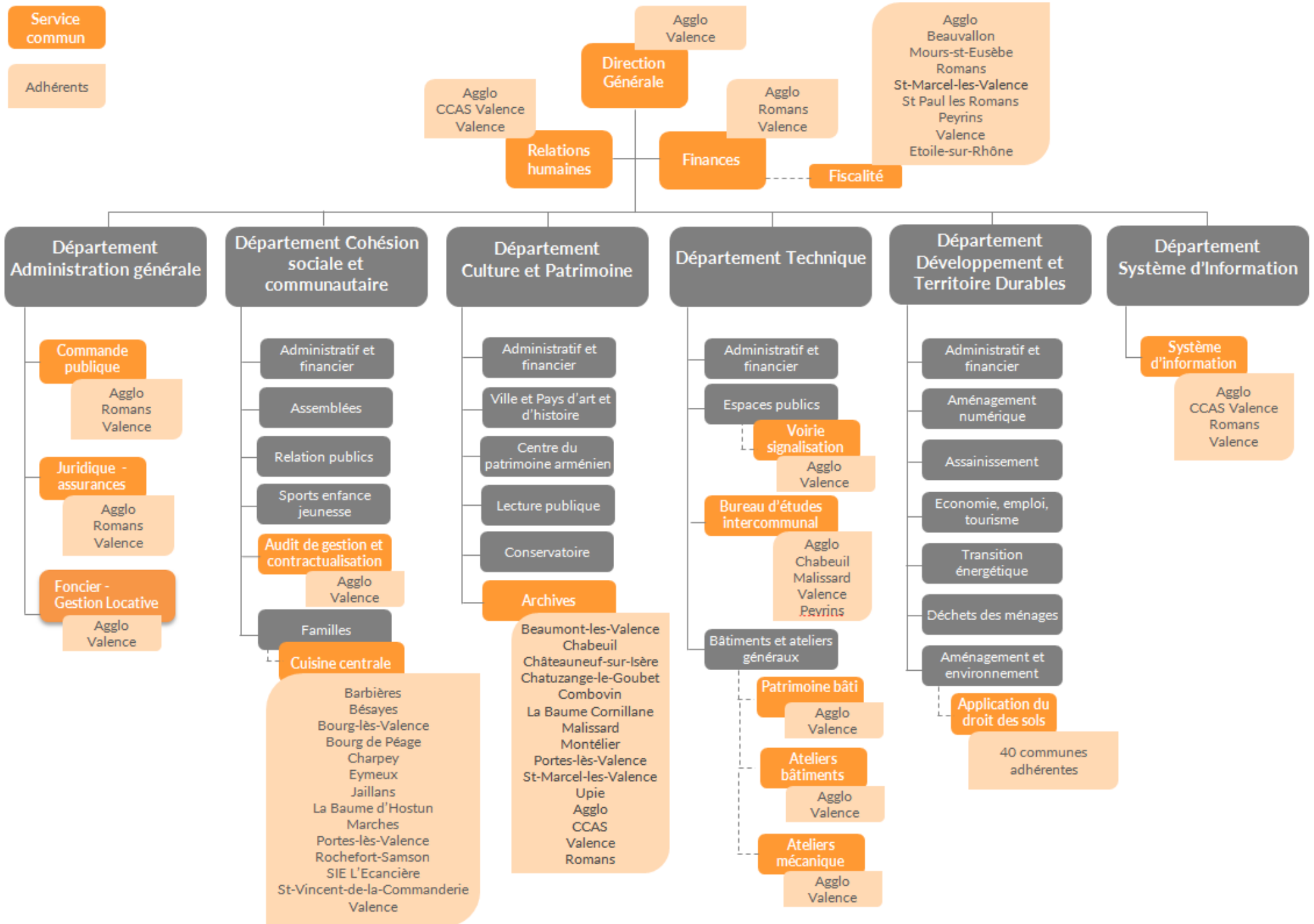
7

2018 :

7

- Cuisine centrale
- Archives
- Système d'information
- Application du droit des sols
- Administration :
  - Relations humaines
  - Finances
  - Fiscalité
  - Audit de gestion
  - Juridique-assurances
  - Passation des marchés publics
  - Foncier-Gestion locative
- Technique :
  - Ateliers bâtiments
  - Gestion du patrimoine bâti
  - Atelier mécanique
  - Bureau d'études intercommunal
  - Voirie-signalisation
- Direction générale

## 2. Organigramme des services mutualisés au 31 décembre 2018



### 3. Rappel chronologique des services communs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différents services communs créés et des postes mutualisés dans ce cadre.

Thématique	Antérieur	2016	2017	2018	Actions à venir
<b>Services administratifs</b>					
Relations humaines		Création d'un service commun – 53 postes	55 postes	52 postes	
Finances		Création d'un service commun – 18 postes	18 postes	1 nouvel adhérent (Valence) – 27 postes	
Fiscalité		Création d'un service commun – 2 postes	3 nouveaux adhérents – 2 postes	1 nouvel adhérent (Etoile-sur-Rhône) – 2 postes	
Audit de gestion		Création d'un service commun – 3 postes	5 postes	5 postes	
Commande publique		Création d'un service commun – 43 postes	48 postes	54 postes	
Juridique-assurances		Création d'un service commun – 9 postes	7 postes	7 postes	
Foncier-Gestion locative			Création d'un service commun- 7 postes	7 postes	
<b>Services techniques</b>					
BEI		Création d'un service commun – 27 postes	2 nouveaux adhérents – 27 postes	1 nouvel adhérent (Peyrins) – 23 postes	
Atelier mécanique		Création d'un service commun – 12 postes	14 postes	13 postes	
Atelier bâtiments		Création d'un service commun – 62 postes	65 postes	63 postes	
Patrimoine bâti		Création d'un service commun – 17 postes	21 postes	17 postes	
Voirie-signalisation		Création d'un service commun – 36 postes	37 postes	35 postes	
<b>Autres thématiques</b>					
Archives	Création du service commun en 2012	3 nouveaux adhérents « 2C » – 7 postes	1 nouvel adhérent « 2C » – 7 postes	1 nouvel adhérent 4C (Romans) – 12 postes	
DCSI	Création du service commun en 2013	1 nouvel adhérent – 42 postes	42 postes	39 postes	
ADS	Création du service commun en 2015	1 nouvel adhérent – 10 postes	7 nouveaux adhérents – 11 postes	13 postes	
Cuisine centrale	Création du service commun en 2012	1 nouvel adhérent -21 postes	9 nouveaux adhérents – 23 postes	1 nouvel adhérent (Eymeux) – 22 postes	Extension
Direction générale		Création d'un service commun – 5 postes	5 postes (transfert des compétences eau et GEMAPI)	5 postes	

## 4. Evaluation de la mutualisation

### A. Services administratifs

---

#### FINANCES

---

##### Missions et adhérents

Créé au 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Service Commun Finances exerce l'ensemble des missions relatives à la préparation budgétaire, au suivi de l'exécution financière, aux problématiques de gestion financière des collectivités adhérentes.

Ces missions s'appuient sur le droit budgétaire et fiscal défini par les codes afférents en intégrant les mises à jour législatives et réglementaires, et sont exercées en lien avec la direction générale des adhérents et dans le cadre des orientations définies par les élus désignés en la matière.

Au 31 décembre 2018, les adhérents à la Direction commune des finances sont Valence Romans Agglo (adhésion au 01/09/2016), Romans-sur-Isère (adhésion au 01/09/2016) et Valence (adhésion au 01/01/2018).

##### Bilan de l'activité 2018

Techniquement, la Direction commune produit l'ensemble des documents budgétaires et financiers attendus de ce type de Direction pour le compte de chacune des Collectivités.

Les processus de préparation budgétaire demeurent distincts entre les collectivités en raison de choix de gouvernance différents. Par ailleurs, les calendriers sont également distincts afin de pouvoir lisser l'activité du service en charge du budget.

Après l'adhésion de Valence au 1<sup>er</sup> janvier (qui a occasionné le transfert de 8 postes), le regroupement d'une grande partie des services sur l'espace Jacques Brel à partir du mois de juin 2018 a permis une meilleure synergie des équipes et une mutualisation accrue. La structuration de la Direction s'est achevée tout en conservant une unité de proximité au sein de l'hôtel de Ville de Romans.

En septembre 2018, le service de budgétisation et d'exécution des crédits des services techniques, dénommé FAST (Finances Allouées aux Services Techniques) a fait l'objet d'une profonde refonte :

- ⇒ 7 agents en charge de l'exécution des dépenses sont rattachés à compter de septembre 2018 à la Direction commune des achats, ce qui permet une amélioration de la qualité du suivi comptable de ces marchés publics.
- ⇒ 2 agents en charge du suivi budgétaire des Services techniques sont quant à eux rattachés aux services techniques afin d'adapter les méthodes retenues aux besoins des services techniques.
- ⇒ 1 agent de catégorie A qui supervisait l'équipe et avait en charge plus spécifiquement la mission de recherche et suivi de financements externes est rattachée à Direction des Finances pour accompagner la refonte des processus au niveau central et participe à la préparation budgétaire.

La ville de Valence a changé d'outil informatique. Les finances de Valence et de l'Agglomération sont donc dorénavant gérées sur le même outil, ce qui facilite également la polyvalence entre les équipes. Les villes et l'agglomération utilisent désormais un socle commun d'outil : business object et finances active. Pour ce dernier outil, une renégociation du partenariat a permis de réaliser une économie substantielle : de près de 45 k€ pour les trois collectivités, le coût est passé à 30 k€ avec un niveau de service uniformisé à la hausse. Sur le prochain mandat, l'urbanisation complète des outils informatiques



constitue un projet en lui-même. Pour l'heure, la mise en commun des processus apparaît prioritaire, les outils suivront.

Enfin, l'année 2018 a également été marquée par un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur les 3 collectivités, contrôle toujours en cours actuellement.

L'année 2018 constitue une nouvelle base pour cette direction commune. Il convient de souligner que le poids des deux villes centres s'avère relativement identique en nombre d'actes et de budgets gérés. Pour autant, les volumes budgétaires apparaissent différents. Deux phénomènes expliquent cet équilibre : d'une part le basculement d'activité vers l'Agglomération est plus fort du côté de Valence compte tenu des nombreuses directions communes dans le secteur technique, d'autre part Romans conserve des budgets annexes importants, notamment pour retracer l'ensemble de la saison culturelle qui est largement transférée à l'Agglomération sur le périmètre valentinois.

Cette évolution de l'**activité** de la Direction commune des Finances se traduit dans les indicateurs suivants:

	2017	2018
Nombre de budgets gérés	17	21
Nombre de pièces (mandats et titres)	68 635	77 690
Stock de dette géré au 31/12	114 580 373€	179 419 928€

#### Moyens humains du service commun

Nombre de postes permanents	2017	2018 (31/12)
DCFi	18	27

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>820 115</b>	<b>1 237 123</b>
Coût 012	769 726	1 158 627
Coût 011	50 389	74 814

*Dans un souci de continuité de méthode en vue du rapport 2019, le coût du service commun finances a été retraité afin de neutraliser le coût des agents FAST transférés en 2018 (9 agents soit -262 k€, 1 agent restant à la DCFI).*

Le coût du service commun est réparti en fonction d'une part fixe basée sur le coût de chaque adhérent avant mutualisation, et d'une part variable au prorata de la somme des chapitres 011 et 012 des budgets généraux figurant au CA N-1 des adhérents.

Le coût 2018 correspondant à l'unité FAST (Finances allouées aux services techniques) est réparti entre les adhérents Valence et Valence Romans Agglo uniquement.



---

## RELATIONS HUMAINES

---

La Direction Commune des Relations Humaines a été constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la fusion des Directions des Relations Humaines de la Ville de Valence et de l'Agglomération.

### Missions et adhérents

Le Service Commun Relations humaines exerçant l'ensemble des missions relatives à la mise en œuvre de la gestion des personnels des collectivités adhérentes, les 55 agents gèrent actuellement les effectifs de ces deux collectivités soit environ 3 000 paies par mois en intégrant les postes non permanents et les élus.

Les adhérents à la DCRH sont Valence Romans Agglo (adhésion au 01/01/2016), Valence (adhésion au 01/01/2016) et le CCAS de Valence (adhésion au 01/01/2016).

### Bilan de l'activité 2018

L'année 2018 a vu la mise en œuvre de projets débutés pour certains en 2017.

Le lancement du projet d'administration s'est ainsi traduit par la participation des agents de l'agglomération à plusieurs évènements sportifs : course inter-entreprises (48 coureurs Agglo) en juin, participation à la course cycliste 'la Drômoise' (11 coureurs Agglo) en septembre et à une course d'aviron à Tournon (2 embarcations soit 16 rameurs Agglo).

La collectivité a également initié un évènement original en septembre, avec l'organisation des trophées de l'innovation (17 projets déposés sur la collectivité) en novembre.

Des groupes de travail ont par ailleurs été réalisés avec les directions pour la mise en place du RIFSEEP. L'objectif de ce dispositif était de classer les postes par groupe de fonctions et d'aboutir à l'instauration d'un référentiel des indemnités de fonctions, sujétions et expertise par groupe.

La mise en place des comités de suivi sur la qualité de vie au travail s'est également poursuivie en 2018. Ils permettent, à partir d'indicateurs suivis au trimestre, de construire des plans d'action visant à lutter contre l'absentéisme et d'améliorer les conditions de travail.

De nouvelles actions ont été engagées sur 2018. Le déménagement en juin de plus de 300 agents issus des services de Valence Romans Agglo mais aussi de la Ville de Valence à l'espace Jacques BREL a été accompagné par la DCRH, avec l'organisation de visites du site et de rencontres afin de répondre aux inquiétudes des agents. Un comité de vie est également instauré afin de faire émerger des propositions d'amélioration sur le site.

Une refonte du système d'évaluation a été mise en œuvre. Elle se fonde sur une simplification des outils pour une meilleure appropriation par les managers et les agents, en s'appuyant sur leurs souhaits d'évolution remontés depuis deux groupes de travail.

Cette année a également été une année test pour la mise en place du nouveau logiciel de gestion du temps de travail.

L'année 2018 a également donné lieu à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes pour Valence et l'Agglo, et été pour la DCRH l'année du bilan social et des élections professionnelles pour les 3 collectivités adhérentes. Ces trois sujets ont nécessité un fort investissement des équipes de la DCRH.

Les indicateurs définis pour mesurer l'activité de la DCRH sont les suivants :

	2017	2018
Nombre de fiches de paie (réalisé)	36 326	35 973
Masse salariale / fiche de paie	63€	65€
Nombre de fiches de paie réalisées par agent DCRH	637	654
Nombre de jours de formation	<i>Indicateurs non disponibles sur la période</i>	7 330
Nombre de recrutements traités		453

### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	55	52

### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>2 561 659</b>	<b>2 661 511</b>
Coût 012	2 430 385	2 479 179
Coût 011	172 467	150 019

Le coût du service est réparti entre les adhérents au prorata du nombre de fiches de paie réalisé pour chaque adhérent en N-1.

L'année 2018 est la troisième année de fonctionnement du service commun fiscalité avec une évolution de 3 adhérents à sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 9 adhérents au 31 décembre 2018.

### Missions et adhérents

Les missions du Service Commun fiscalité s'articulent autour de deux axes d'intervention centrés sur les taxes « ménages » et « économiques ».

Le premier axe d'intervention concerne des prestations d'information, d'analyse et de simulation fiscale :

- La mission d'information consiste à répondre aux demandes d'information des responsables politiques et administratifs sur les composantes de la fiscalité de leur collectivité et à renseigner les administrés sur les éléments constitutifs de leur imposition.
- La mission d'analyse permet d'établir un état des lieux exhaustif, statique et dynamique, de la matière imposable sous forme de diagnostic fiscal.
- La mission de simulation permet enfin de prévoir les évolutions de la matière imposable et d'analyser l'impact d'une modification de la politique de taux, d'exonération ou d'abattement sur les recettes de la collectivité et les cotisations des contribuables.

Le second axe d'intervention concerne l'optimisation des bases fiscales. Cette mission a pour but de rétablir l'équité entre les administrés devant l'impôt. Elle vise à rechercher les anomalies de taxation et à les communiquer aux Services Fiscaux en vue de leur régularisation : logements sous-évalués, piscines non intégrées dans les fichiers fiscaux...

Au 31 décembre 2018, les communes adhérentes au service commun fiscalité représentent plus de la moitié de la population du territoire :

- Valence Romans Agglo (adhésion au 01/01/2016)
- Valence (adhésion au 01/01/2016)
- Romans-sur-Isère (adhésion au 01/01/2016)
- Saint-Paul-lès-Romans (adhésion au 01/07/2016)
- Mours-saint-Eusèbe (adhésion au 01/07/2016)
- Beauvallon (adhésion au 01/01/2017)
- Saint Marcel-lès-Valence (adhésion au 01/01/2017)
- Peyrins (adhésion au 01/07/2017)
- Etoile-sur-Rhône (adhésion au 01/01/2018)

### Bilan de l'activité 2018

Suite à l'adhésion d'une nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le service commun a préparé et animé cette année 8 commissions communales des impôts directs. A cette occasion, ont pu être présentés les premiers gains financiers des dossiers d'optimisation fiscale « ménages » (propositions 2017). De nouveaux dossiers ont également été soumis. Les adhérents du service commun et les centres des impôts de Valence et de Romans-sur-Isère ont une nouvelle fois fait part de leur satisfaction sur le déroulement de ces instances.

Les diagnostics fiscaux annuels ont été produits pour l'ensemble des communes. Diverses questions ont été étudiées lors de la présentation de ce document et notamment la réforme de la taxe d'habitation, inscrite dans la loi de finances 2018.

Au niveau de la Communauté d'Agglomération, le service continue à travailler sur différents dossiers tels que le suivi du pacte financier et fiscal, la révision générale des valeurs locatives des locaux professionnels, etc. Différentes optimisations de la fiscalité économique ont également abouti.

Enfin, le service a contribué activement au groupe de travail fiscalité et dotations de l'AFIGESE- l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales. Il continue par ailleurs à procéder à la veille fiscale, notamment lors de l'examen de la loi de finances annuelle.

Les indicateurs de suivi du service commun Fiscalité permettront d'évaluer **l'activité** du service commun en rapprochant les résultats du service et son coût :

	2017	2018
Nombre d'adhérents (1diagnostic +1 CCID par commune)	7	8
Nombre d'habitants concernés	110 205	120 187
Nombre de locaux proposés en CCID pour régularisation	345	190

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
<b>Nombre de postes permanents</b>	2	2

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>101 081</b>	<b>103 729</b>
Coût 012	94 999	96 890
Coût 011	6 082	4 515

Le coût du service est pris en charge à 50% par Valence Romans Agglo puis réparti au prorata des bases brutes de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière pour les autres adhérents.

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 entre l'intercommunalité et la Ville de Valence, le service commun Audit de gestion s'est développé en 2017, intégrant notamment un agent transféré suite à la dissolution du Syndicat mixte Drôme des collines Valence Vivarais.

### Missions et adhérents

L'Audit de Gestion, composé désormais de 5 agents pour 4.2 Equivalents Temps Plein, intervient auprès des différents services de ses adhérents et de leurs satellites afin d'aider au pilotage stratégique, opérationnel et à la prise de décision. Il œuvre au quotidien pour optimiser les dépenses et les recettes de ses adhérents et assurer un suivi global de l'activité. Ses missions peuvent revêtir un caractère récurrent ou ponctuel, elles s'articulent autour de quatre axes :

- Pilotage interne et accompagnement des services :
  - > Réalisation d'études complètes (diagnostic de coût d'une compétence, choix d'un mode de gestion...)
  - > Accompagnement méthodologique (management de projet, processus, thématiques transversales, création d'outils de pilotage...)
  - > Suivi des indicateurs de performance (tableaux de bord projet de territoire, Plan Pluriannuel d'Investissement ...)
- Suivi et audits externes :
  - > Suivi annuel des satellites
  - > Audit spécifiques de satellites (associations, syndicats, sociétés, établissements publics, ...)
  - > Accompagnement des procédures de délégation de service public
  - > Contrôle annuel des délégations de service public, notamment dans le cadre de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- Mise en œuvre et suivi de la mutualisation des services :
  - > Etudes d'opportunité et simulation de la mutualisation
  - > Mise en place d'actions de mutualisation
  - > Suivi annuel et infra-annuel de la mutualisation de service
- Optimisation des recettes :
  - > Mise en place et suivi des dispositifs contractuels
  - > Recherche de subventions

Les adhérents au service commun Audit de gestion au 31 décembre 2018 sont Valence Romans Agglo (adhésion au 01/01/2016) et Valence (adhésion au 01/01/2016).

### Bilan de l'activité 2018

L'avancement du projet de territoire fait l'objet d'une publication trimestrielle d'un tableaux de bord synthétisant les indicateurs de suivi de l'activité liée à l'atteinte des objectifs fixés par ce document cadre. Ce tableau de bord intègre désormais des éléments de comparaison sur les trois dernières années apportant plus de précisions sur le suivi et permettant d'anticiper certaines tendances.

Dans la suite du travail réalisé les années précédentes pour la mise en place des dispositifs contractuels l'audit a accompagné ses adhérents pour la réalisation des demandes de subvention sur les dispositifs du Conseil Régional de l'Etat et de l'Europe. Sur 2018, l'enjeu financier des différents projets présentés représente près de 10.5 millions d'euros de recettes potentielles (tout adhérent confondu) dont 4 millions ont déjà fait l'objet en 2018 d'un arrêté attributif.

Par ailleurs, après avoir réalisé un audit sur la gestion des projets au sein de l'agglomération le service a décliné une méthode de management de projet spécifique à la Communauté d'Agglomération afin d'optimiser l'organisation et les ressources nécessaires à la conduite des projets.

Afin d'assurer le déploiement de cette méthode, la cellule audit assurera en 2019 l'accompagnement et l'animation des équipes œuvrant sur les projets structurants de la collectivité.

Par ailleurs, l'unité Audit de gestion a poursuivi en 2018 ses missions de suivi de la mutualisation des services, et des satellites de Valence Romans Agglo. Cette année aura vu la réalisation de plusieurs études d'impacts de l'extension des services à de nouveaux adhérents, le lancement d'une démarche de mesures qualitatives de la mutualisation dont les résultats seront produits en 2019, en complément du suivi quantitatif mis en place en 2017, des vérifications des équilibres financiers pour les adhérents...

Le service a également centralisé les échanges avec la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du contrôle mené sur Valence et l'Agglo.

Les indicateurs **d'activité** du service commun Audit de gestion permettront de mesurer l'activité et le coût du service :

	2017	2018
Nombre de satellites suivis	49	48
Nombre de satellites audités (audits spécifiques approfondis)	8	2
Nombre de DSP suivies	6	6
Nombre de dossiers de subvention déposés	23	21

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	5	5

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>253 579</b>	<b>264 307</b>
Coût 012	244 739	254 579
Coût 011	8 840	8 465

Le coût du service commun est réparti en fonction du service réalisé pour chaque adhérent, soit 75% pour Valence Romans Agglo et 25% pour la Ville de Valence.



---

## COMMANDE PUBLIQUE

---

Le service commun Commande publique a été créé en septembre 2016 sur un périmètre intégrant les villes de Valence, Romans, et Valence Romans Agglo. Il se compose des directions communes des Contrats publics (DCCP) et Achats (DCA).

### Missions et adhérents

La direction contrats publics du service commun commande publique a pour vocation d'assurer la passation et l'exécution des contrats de droit public entre les collectivités adhérentes et leurs partenaires privés en faisant respecter les principes qui régissent la commande publique à savoir : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures. Tout en poursuivant cette vocation de sécurisation juridique, le service commun vise également l'efficacité de la commande publique.

La direction achats a quant à elle pour vocation la centralisation de la démarche d'achats et l'optimisation de l'approvisionnement en termes de quantité et de qualité.

Les adhérents au service commun Commande publique (Contrats publics et Achats) au 31 décembre 2018 sont Valence Romans Agglo (adhésion au 01/09/2016), Romans-sur-Isère (adhésion au 01/09/2016) et Valence (adhésion au 01/09/2016).

### Bilan de l'activité 2018

En parallèle des missions de passation et d'exécution de la commande publique, l'année 2018 a permis aux deux directions du service commun de mener à bien ensemble différentes actions de fond.

Ainsi ont eu lieu les rencontres de la Commande Publique, événement organisé en partenariat avec la CCI et la CMA. L'objectif de ces rencontres était de promouvoir l'accès des petites structures économiques aux marchés publics. Ces rencontres se sont complétées par la rédaction d'un guide de la commande publique à destination des entreprises.

Afin d'améliorer l'efficacité de la commande publique pour les services des collectivités adhérentes, un travail a été mené pour favoriser la réactivité grâce au développement des accords-cadres. La Gestion Electronique des Documents a également été déployée en 2018, impactant l'ensemble des marchés publics. Enfin la démarche de « Tables rondes de la commande publique » entamée en 2017 a été déployée en 2018 à Romans-sur Isère.

L'accent a été mis cette année sur différentes démarches en faveur du développement durable : intégration d'une clause environnementale dans les marchés de travaux, allotissement par secteur géographique pour permettre l'accès aux TPE PME, management environnemental, archivage des marchés publics dans le cadre du rassemblement à l'espace Jacques Brel, dématérialisation des marchés, bilan de la démarche d'insertion... Sont autant de mesures mises en œuvre en 2018.

### Direction Commune des Achats (DCA)

La DCA a vu en 2018 une évolution importante de son organisation, avec l'intégration de l'exécution des marchés de fournitures et services liée au Département technique mutualisé (7 agents).

Par ailleurs, les agents du service « Prospective Achats » ont reçu le premier prix des trophées de l'innovation 2018 pour la mise en place d'un système de management de type holocratique (organisation horizontale du travail).

Une démarche de massification des achats a été entamée, permettant de diminuer le nombre de procédures (gains d'organisation), de jouer sur les « effets de volume » et ainsi de dégager des gains d'achats.



Un plan d'actions a également été mis en place en 2018 avec l'assistance du Cabinet Stratum, afin de réduire les coûts d'achats sur les segments entretien ménager, produits d'entretien, transports et énergie : la retombée financière de cette action est estimée à 500 000 € annuels.

Enfin un magasin technique mutualisé été créé sur Romans-sur-Isère en mars 2018.

### Direction Commune des Contrats Publics (DCCP)

Avec l'entrée en vigueur de la Loi Sapin II, la Direction Commune des Contrats Publics a pris en charge les publications et procédures de mise en concurrence qui s'imposent désormais dans certains cas avant la conclusion d'autorisation d'occupations du territoire.

Par ailleurs la DCCP, en qualité de direction ressource, accompagne les services opérationnels notamment en produisant de nombreuses recherches (ex : sur le montage de certaines opérations complexes, les autorisations d'occupation du domaine public, des points de droit très ciblés), ainsi que des documents-type/supports (convention co-maîtrise d'ouvrage et notice, courriers, ou pièces).

Enfin, suite au séminaire ayant eu lieu en 2017, les agents de la DCCP ont engagé une réflexion et mené à bien en 2018 3 actions concrètes autour de 7 thématiques retenues (Simplification et homogénéisation des process, bonnes pratiques au sein de la DCCP, amélioration du travail transversal au sein de la DCCP, relations avec les directions opérationnelles, efficacité de la relation avec les services support, outils de reporting , modernisation et rationalisation des outils). Cette nouvelle démarche d'amélioration continue et de management participatif ayant été concluante, elle sera reconduite pour 2019.

Les indicateurs suivants, permettent de suivre l'évolution de son **activité** et de ses coûts:

	2017	2018
Nombre de lots passés – travaux	405	128
Nombre de lots passés - fournitures	96	97
Nombre de lots passés – services	245	113
Nombre moyen de marchés en cours d'exécution	350	406
Nombre moyen de bons de commande en cours d'exécution	275	328

### Moyens humains du service commun

Nombre de postes permanents	2017	2018 (31/12)
Direction Commune des Achats	22	21 + 7 (unité exécution services techniques)
Direction Commune des Contrats Publics	26	26

### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>2 350 120</b>	<b>2 725 651</b>
Coût 012	2 149 078	2 536 793
Coût 011	225 747	179 775

Dans un souci de continuité de méthode en vue du rapport 2019, le coût du service commun Commande publique a été retraité afin de valoriser en 2018 le coût de l'unité exécution des services techniques (7 agents soit 222k€)

Le coût du service commun est réparti de la manière suivante : une part fixe de 80% de la masse salariale « commande publique » supportée par chaque adhérent avant mutualisation est appliquée. Le reste du coût du service est réparti au prorata du nombre de lots passés en N-1 par adhérent, du montant de travaux passés en N-1 et du montant de 011 figurant au CA N-1 des adhérents.



---

## JURIDIQUE-ASSURANCES

---

Un service commun Juridique-assurances a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 entre Valence et Valence Romans Agglo. Romans-sur-Isère l'a intégré au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### Missions et adhérents

Le service commun exerce des missions de conseil juridique, de gestion des précontentieux et contentieux et de gestion des assurances.

#### Le conseil juridique :

- Conseil et accompagnement des services et des élus dans leurs actes de gestion et de conventionnement
- Rédaction d'actes et de contrats complexes hors actes relevant du service de la commande publique
- Sécurisation des procédures et expertise juridique des actes.

#### Le précontentieux et le contentieux :

- Gestion des dossiers précontentieux
- Gestion des règlements amiables
- Gestion des contentieux

#### Les assurances :

- Gestion des sinistres
- Gestion des contrats d'assurances
- Gestion des flux.

Au 31 décembre 2018 les adhérents sont Valence Romans Agglo), Romans-sur-Isère et Valence

### Bilan de l'activité 2018

L'Unité Affaires Juridiques est en charge de la sécurisation de l'action des collectivités adhérentes et de la défense de leurs intérêts. A ce titre, elle apporte des conseils juridiques structurés aux services en favorisant un travail de réflexion et de concertation préalable pour anticiper au mieux les risques juridiques. Parallèlement, elle gère directement les contentieux des collectivités par la production en interne des mémoires ou en coordonnant l'action des avocats.

L'année 2018 a été consacrée au perfectionnement de l'organisation mutualisée, avec un travail plus étroit avec les services grâce au déménagement au sein de l'espace Jacques Brel.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, l'Unité Assurances a connu la souscription de deux nouvelles polices d'assurances, à savoir « l'assurance des risques statutaires » pour Valence et Valence Romans Agglo (couvrant les frais générés par les accidents de travail des agents) et « l'assurance dommages aux biens/tous risques expositions » pour Valence Romans Agglo. Elle poursuit son travail d'analyse de la sinistralité afin de mieux évaluer les risques de chaque collectivité, et d'engager à cette fin des mesures de prévention adéquates. De nouvelles règles de gestion sont également mises en place, tels que la gestion interne des dossiers sans délégation aux assureurs, pour faire diminuer la sinistralité et in fine réduire le coût des cotisations des adhérents.

Si l'année 2018 est moins marquée par des sinistres importants par rapport à l'année précédente, l'unité a été davantage mobilisée que les années précédentes, pour la recherche d'indemnisation comme pour la défense des intérêts de ses adhérents. En effet, les dommages au domaine public se sont multipliés avec, en parallèle, un développement exponentiel des mises en cause (trou sur la chaussée, chute d'arbre, problème lié à la gestion des déchets ou du réseau d'eau/assainissement,

etc). Pour mesurer l'évolution de l'**activité** et l'efficacité du service commun Juridique-assurances, les indicateurs suivants ont été mis en place :

	2017	2018
Nombre de conseils juridiques formalisés	363	285
Nombre de sinistres flotte auto gérés	86	97
Nombre de Dommages aux biens gérés	111	132
Nombre de sinistres Responsabilité civile gérés	101	128

#### Moyens humains du service commun

Nombre de postes permanents	2017	2018
Juridique	5	5
Assurances	2	2

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>359 911</b>	<b>334 819</b>
Coût 012	332 496	317 153
Coût 011	27 415	17 524

Le coût du service commun est réparti au prorata des coûts supportés par les adhérents avant mutualisation.

Une **assistance juridique gratuite aux communes** a également été mise en place à partir d'avril 2016. Elle s'adresse aux communes ne disposant pas de service juridique en interne. Cette assistance juridique a fait l'objet de 30 saisines communales au cours de l'année 2018, auxquelles des réponses ont pu être apportées par courriel, téléphone ou lors de rendez-vous. Ces saisines portaient de manière diversifiée sur des thématiques d'administration générale, de commande publique, de ressources humaines, de domanialité, ou encore d'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, un Service Commun Foncier et Gestion Locative a été mis en place.

### Missions et adhérents

La gestion Foncière :

- Inventaire et suivi de l'ensemble des propriétés
- Conseil et accompagnement des services et des élus dans leurs projets d'acquisition ou de cession foncière.
- Support ressource pour les services (sur les problématiques de domanialité, de recherche d'informations, d'avis des domaines)
- Centralisation et suivi des actes (compromis, convention, différents types de baux...),
- Conseils et suivi des procédures juridiques complexes (DIA, BEA, droits de préemption...) dans le respect de la réglementation.
- Conseils et suivi des actes fonciers liés au développement économique.

La gestion Locative :

- Inventaire de l'ensemble des locations et conventions d'occupations (Domaine Privé)
- Suivi des locataires, et de l'occupation du patrimoine.
- La gestion des locations (facturation et actes administratifs)
- Suivi des états des Lieux, connaissance des locataires.
- Représentation et suivi des syndicats de copropriétés.

Les adhérents au service commun Foncier-Gestion locative sont Valence Romans Agglo (adhésion au 01/07/2017) et Valence (adhésion au 01/07/2017).

### Bilan de l'activité 2018

Suite à sa création le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le Service Commun Foncier et Gestion Locative a connu sa première année complète d'activité.

Concernant la partie relative à la gestion foncière, un travail de récolement du patrimoine communal a été réalisé, et a permis de mettre en place un programme de cessions 2018/2019, consistant à la mise en vente de plusieurs biens immobiliers de la Ville de Valence. Les transferts des ZAE (zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire) ont été réalisés suite à l'accroissement des compétences des EPCI en matière économique et à la loi NoTRe notamment.

De nombreuses acquisitions ont été engagées dans le cadre de la déclaration d'utilité publique La Joyeuse.

Le service a également été associé aux projets structurants communaux et communautaires tels que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics, la construction du centre aquatique de l'Épervière, la requalification du site de la Cartoucherie ou encore la réalisation des piscines de Portes-lès-Valence et de Romans. Un réel accompagnement des services est mis en œuvre.

Pour la partie relative à la gestion locative, les baux (commerciaux, civils...) et les conventions (d'occupation précaire, de mise à disposition...) jusqu'alors gérés par chaque direction ont pu être centralisés au sein du service, permettant une gestion uniforme de ces actes et une vision d'ensemble de la gestion du patrimoine. Un travail sur les dégrèvements de taxe foncière a également été effectué sur l'ensemble des propriétés publiques concernées.

Le service commun Foncier-gestion locative a mis en place des indicateurs qui permettront de suivre dans le temps son **activité** :

	2017	2018
Nombre de déclarations d'intention d'aliéner traitées	1 094	1 121
Nombre d'actes foncier ouverts	61	83
Nombre d'actes de gestion locative	140	135

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	7	7

#### Coût du service commun

	2017 (6 mois)	2018
<b>Coût total</b>	<b>190 347</b>	<b>390 411</b>
Coût 012	184 187	377 492
Coût 011	6 160	12 229

Le coût du service commun est réparti entre les adhérents au prorata des surfaces déclarées en dommages aux biens en N-1.

## B. Services techniques

### BUREAU D'ETUDES INTERCOMMUNAL

Suite à sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Bureau d'études intercommunal a accueilli deux nouveaux adhérents en 2017, et un nouvel adhérent au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Missions et adhérents

Les missions principales du bureau d'études intercommunal sont les suivantes, les notions abordées s'inscrivent dans le cadre de la loi M.O.P :

- Maîtrise d'œuvre complète (hors entretien et maintenance courante) dans les secteurs de compétences suivants : Bâtiment - Electricité- Voirie-Aménagement urbain - Eclairage public- Espaces verts. Le volume des travaux pouvant être assuré en maîtrise d'œuvre interne par le bureau d'études est limité sur une période de 6 ans pour les communes ne possédant pas de bureau d'études en interne et inférieures à 20 000 habitants.
- Conduite d'opération bâtiments et espaces publics (hors entretien et maintenance courante)
- Etudes techniques d'opportunité et de faisabilité dans les domaines de compétences du bureau d'études intercommunal cités au 1 et 2.
- Levés topographiques, Levés bâtiments, plans de recollement, dessin C.A.O.-D.A.O. Des illustrations « 3D » peuvent être réalisées, le cas échéant, pour des projets spécifiques, en fonction du dimensionnement du travail à élaborer.  
Pour les communes ne disposant pas préalablement à leur adhésion de compétences topographiques en interne, ces missions sont limitées à des levés complémentaires ou de simples levés liés à des opérations d'aménagement ponctuelles de voirie.
- Participation aux opérations d'urgence de son administration de rattachement liées notamment aux plans communaux de Sauvegarde en vigueur (dont le Plan de viabilité Hivernale et l'astreinte générale).

Les adhérents au BEI sont au 31 décembre 2018 Valence Romans Agglo (adhésion au 01/01/2016), Valence (adhésion au 01/01/2016), Chabeuil (adhésion au 01/01/2017), Malissard (adhésion au 01/01/2017) et Peyrins (adhésion au 01/01/2018).

#### Bilan de l'activité 2018

L'activité du 2018 a été conforme aux prévisions pour les adhérents Valence (14 M€ d'opérations gérées) et Valence Romans Agglo (12 M€ d'opérations gérées). Ces volumes d'activité sont supérieurs aux estimations faites lors du dimensionnement du Bureau d'études intercommunal, et parallèles à un plan d'économie à l'œuvre sur l'ensemble de la collectivité. L'activité pour la Ville de Valence demeure au même niveau que celle dédiée à Valence Romans Agglo. Le basculement envisagé vers une activité accrue pour Valence Romans Agglo ne s'est pas encore vérifié.

2018 s'est vue marquée par l'activité liée au 5<sup>ème</sup> adhérent, la commune de Peyrins, qui a principalement axé ses demandes sur une activité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le travail amorcé pour les nouveaux adhérents depuis 2 ans met en avant un réel intérêt pour les services du Bureau d'Etudes Intercommunal, notamment au niveau de l'apport d'expertise technique. Le service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage semble ainsi répondre pleinement aux attentes des

communes. Par ailleurs les règles d'encadrement de l'activité du Bureau d'études intercommunal permettant de réguler la prestation de service en maîtrise d'œuvre interne semblent satisfaisantes et répondre aux attentes des adhérents.

La prestation de service interne liée à l'activité Graphique / Topographique s'est intensifiée et suscite un vif intérêt auprès des services, de par sa proximité, sa réactivité et la qualité de sa prestation.

Les indicateurs suivants témoignent de l'évolution de l'**activité** du Bureau d'études intercommunal :

	2017	2018
Nombre d'opérations menées	130	67
Budget d'investissement géré (mandaté)	17 275 000	26 339 054

Il est à noter que la diminution du nombre d'opérations menées est liée au transfert de l'activité « Eclairage public » (et de deux agents) à la Direction Espace Public.

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	27	23

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>1 438 423</b>	<b>1 180 124</b>
Coût 012	1 392 587	1 131 961
Coût 011	45 836	41 591

Le coût du service commun est réparti entre les adhérents de la manière suivante :

- Une part fixe est appliquée. D'un montant évolutif pour les adhérents Valence et Valence Romans Agglo, elle est de 1€ par habitant pour les autres adhérents.
- Le reste du coût du service commun est ensuite réparti au prorata du volume d'activité réalisé pour chaque adhérent.

### Missions et adhérents

Le Service Commun assure la gestion et la maintenance des véhicules des adhérents :

- par la mobilisation de ses propres équipes d'intervention
- par la commande d'interventions à des prestataires extérieurs.

Pour ce faire, les missions principales du Service Commun Atelier Mécanique sont les suivantes:

- Maintenir à disposition des agents des véhicules adaptés à l'exercice de leurs missions,
- Procéder aux interventions nécessaires pour le maintien en bon état d'usage desdits véhicules
- Tendre vers un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement
- Participer aux opérations d'urgence liées notamment aux Plans communaux de Sauvegarde en vigueur (dont le Plan Viabilité Hivernale et l'astreinte générale).

Au 31 décembre 2018, les adhérents sont Valence Romans Agglo (adhésion au 01/01/2016) et Valence (adhésion au 01/01/2016).

### Bilan de l'activité 2018

En début d'année 2018, l'Atelier Mécanique a mis en place une nouvelle organisation interne. En effet, depuis la mutualisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et suite à différentes fusions au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le parc auto a connu une croissance de ses biens immatriculés (+ 11.5 %) avec un effectif constant. Cette augmentation du parc, cumulée à l'éloignement de plus en plus entre les véhicules et le garage s notamment, ont justifié de s'orienter vers un fonctionnement différent au travers d'un projet de service s'articulant en plusieurs points :

#### 1 - La mise en place d'une entrée unique pour toute demande d'intervention interne ou externe.

Afin d'optimiser l'activité de l'Atelier Mécanique, il a été mis en place un point d'entrée unique pour les diverses demandes et les prises de rendez-vous ; libérant ainsi les mécaniciens de l'atelier du contact direct avec les usagers.

Les rendez-vous sont ainsi planifiés, régulés et centralisés avec toujours le souci de prise en compte des urgences et réduction des délais d'intervention (notamment pour les services Propreté Urbaine et Police Municipale) ceci dans l'objectif qualitatif de la mise en place d'un « service client ».

#### 2 - L'utilisation optimale des logiciels métier (ASTECH et SA Systèmes)

Suite aux mutualisations successives, l'utilisation des logiciels métiers s'impose afin d'assurer une gestion optimale et un suivi précis de la flotte permettant :

- De répondre rapidement aux différentes sollicitations des directions ou organismes extérieurs,
- D'établir des tableaux de bord d'activité, fournir des états statistiques et des requêtes précises en fonction des demandes.
- De prioriser les interventions et réduire l'immobilisation des véhicules et matériels affectés aux services.
- De prendre en compte et traiter les urgences.

A noter que pour l'année 2018, l'Atelier mécanique a poursuivi son activité de ventes de véhicules et matériels réformés via la plateforme AGORASTORE.



Ce suivi rigoureux permet non seulement d'apporter des recettes mais aussi de supprimer d'éventuelles assurances inutiles et d'optimiser la place dans les ateliers. Le bilan 2018 de ce suivi est le suivant :

- 4 ventes pour la Ville de Valence avec 33 biens vendus pour une recette de 113 344.70 €
  - 3 ventes pour Valence Romans Agglo avec 5 biens vendus pour une recette de 8 737.88 €
- => Soit un total de recettes Valence et Agglo de 122 082.58 €.

Les indicateurs suivants sont mis en place pour le service commun Ateliers mécanique :

	2017	2018
Nombre de véhicules total flotte	637	598
Nombre d'ordres de réparation	2 064	1 821
Litres de carburant consommés	425 424	454 096

#### Moyens humains du service commun

Nombre de postes permanents	2017	2018
Atelier mécanique	13	13
Finances allouées aux services techniques (FAST)	1	

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>789 472</b>	<b>874 789</b>
Coût 012	664 036	667 952
Coût 011	125 436	203 133

Le coût du service est réparti au prorata du nombre de véhicules entretenus pour chaque adhérent, pondéré par type de véhicule.

## ATELIERS BATIMENTS

Un service commun Ateliers bâtiments a été créé entre Valence et Valence Romans Agglo au 1er janvier 2016.

### Missions et adhérents

Le Service Commun Ateliers bâtiments assure l'entretien, la maintenance à l'identique, la petite confection, les interventions de 1<sup>er</sup> niveau et les interventions sécuritaires sur les bâtiments de ses adhérents.

Au 31 décembre 2018, les adhérents sont Valence Romans Agglo et Valence.

### Bilan de l'activité 2018

Le service Ateliers Bâtiments, rattaché à la Direction Commune des Bâtiments et Ateliers Généraux (DCBAG) est composé des entités « Ateliers » et « Entretien ménager ».

Les organisations mises en place sur les années précédentes ont permis de consolider l'activité des Ateliers Bâtiments, afin d'assurer des interventions réactives et sécuritaires. Le découpage des équipes par secteurs géographiques a su montrer son efficacité et s'est poursuivi tout au long de l'année 2018. Cette année l'entretien ménager a vu le renforcement du « suivi Qualité », exercé par la responsable de l'unité sur tous les sites dont elle a la gestion.

De plus, le deuxième semestre 2018 a permis la préparation d'un marché public important concernant le renouvellement de toutes les prestations par un marché unique et transversal avec différents lots, impactant de fait tous les équipements dont le service a la charge.

L'**activité** du service commun Ateliers bâtiments est mesurée grâce aux indicateurs suivants :

	2017	2018
Nombre d'interventions	7 328	7 508
Nombre d'heures d'intervention	36 740	34 731
Délai d'intervention moyen	5,5 jours	1,6 jours
Nombre de bâtiments ayant bénéficié d'interventions	584	563
Durée moyenne d'une intervention	4h30	5h40

### Moyens humains du service commun

Nombre de postes permanents	2017	2018
Ateliers bâtiments	63	63
Finances allouées aux services techniques (FAST)	2	

### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>2 307 937</b>	<b>2 358 631</b>
Coût 012	2 287 258	2 183 720
Coût 011	20 679	171 367

Le coût du service est réparti entre les adhérents au prorata des coûts supportés par chaque adhérent avant la mutualisation.

## PATRIMOINE BATI

Un service commun Patrimoine bâti a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 entre Valence et Valence Romans Agglo.

### Missions et adhérents

Le Service Commun Patrimoine bâti assure l'entretien, la réfection, la rénovation, la restructuration, la création et la déconstruction des bâtiments de ses adhérents.

Au 31 décembre 2018, les adhérents sont Valence Romans Agglo et Valence.

### Bilan de l'activité 2018

Après les importants transferts de compétences et de bâtiments, il a été nécessaire de consolider le périmètre bâti des 2 collectivités adhérentes du service commun Patrimoine bâti. La situation stabilisée sur 2018 a permis d'organiser les actions menées par la direction DCBAG (Direction Commune Bâtiments Ateliers Généraux).

Après un diagnostic indispensable, les items identifiés comme prioritaires sont la *sécurité*, la *programmation*, l'*accessibilité (Ad'AP)* et l'*entretien (PPE)*.

Pour ne retenir que ce dernier point, le *Plan Pluriannuel d'entretien (PPE)* devra ainsi permettre une réelle visibilité à moyen terme quant à l'entretien du parc bâtiminaire.

Chaque année :

- ❑ La Ville de Valence engage environ 4.5 M€ pour les travaux d'investissement pour entretenir et faire évoluer les locaux (notamment Ad'AP)
- ❑ L'Agglomération, quant à elle, engage 2.5 M€ pour les travaux d'investissement (dont Ad'AP)

Côté Energie, l'année 2018 a vu la construction d'un *Plan Pluriannuel de Sobriété Énergétique (PPSE)* visant à réduire le coût des fluides et améliorer le confort des utilisateurs.

En s'équipant d'un outil adapté au suivi des fluides, opérationnel en cours d'année, le service a pour objectif de consolider l'historique en la matière afin d'avoir à sa disposition les éléments utiles et nécessaires à l'analyse des données énergétiques. Cette analyse permettra d'orienter et d'optimiser les contrats, de définir une politique d'investissement cohérente, d'évaluer les actions et d'encourager les initiatives innovantes.

A ce titre, et pour s'inscrire dans la démarche Citergie, un poste d'Econome de Flux a été créé pour assurer un suivi et une analyse des consommations. Cette création a permis une économie de plus de 300 000 € en 2018.

Les indicateurs suivants permettent de suivre dans le temps **l'activité** du service commun Patrimoine bâti :

	2017	2018
Surface des bâtiments suivis		365 000m <sup>2</sup>
Nombre d'ERP	267	289

### Moyens humains du service commun

Nombre de postes permanents	2017	2018
Patrimoine bâti	17	17
Finances allouées aux services techniques (FAST)	4	

### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>1 377 994</b>	<b>1 288 476</b>
Coût 012	1 341 566	1 251 619
Coût 011	36 428	32 377

Le coût du service est réparti entre les adhérents au prorata des coûts supportés par chaque adhérent avant la mutualisation.

## VOIRIE ET SIGNALISATION

Un service commun voirie et signalisation a été créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Missions et adhérents

- Maîtrise d'ouvrage technique
- Conduite d'opération pour les opérations ne relevant pas du service commun « Bureau d'Etudes Intercommunal (BEI)
- Exploitation et définition d'une politique de maintenance patrimoniale sur la base d'un plan pluriannuel d'entretien

Au 31 décembre 2018, les adhérents sont Valence Romans Agglo et Valence.

### Bilan de l'activité 2018

Durant l'année 2018, le service voirie a notamment pu piloter, pour la ville de Valence, la requalification de l'avenue Pierre Semard et de la rue Pont du Gât, et mener l'opération de requalification et d'extension de la rue Médecin Général Simond dans la cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec VRH.

Les principaux projets de requalification de voirie pour Valence Romans Agglo ont été menés sur les Zones d'Activités Grangeneuve à Porte-lès-Valence (rue Jean Rostand), Auréats à Valence (rue des Mourettes), Marcerolles à Bourg-lès-Valence (route de Marcerolles), de Bourg-de-Péage (allée du Vivarais). Le service a également piloté l'extension de la ZA Morlon à Porte-lès-Valence, les études d'aménagement du parvis de la gare TGV pour des travaux en 2019, et les opérations de compensation écologique sur la ZA de la Motte.

Les indicateurs **d'activité** du service commun Voirie-signalisation sont les suivants:

	2017	2018
Kilométrage de voirie entretenu	370	370
Montant d'investissement	5 629 k€	4 900 k€
Kilométrage de voirie rénové	5,63	2,8
Kilométrage de voirie créé	1,22	0,33

### Moyens humains du service commun

Nombre de postes permanents	2017	2018
Voirie	35	35
Finances allouées aux services techniques (FAST)	2	

### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>1 913 236</b>	<b>2 054 239</b>
Coût 012	1 510 301	1 517 838
Coût 011	402 935	532 123

Le coût du service est réparti entre les adhérents au prorata des kilométrages de voirie entretenus pour chaque adhérent, pondérés par type de voirie.

## C. Autres thématiques

### DIRECTION GENERALE

#### Missions et adhérents

Créé au 1<sup>er</sup> septembre 2016 entre Valence et l'Agglo, le Service commun Direction Générale est chargé :

- de diriger l'ensemble des services municipaux et communautaires et d'en coordonner l'activité
- de diriger les services communs partagés par les adhérents et d'en assurer l'organisation

Les adhérents du service commun Direction générale au 31 décembre 2018 sont Valence Romans Agglo et Valence.

#### Bilan de l'activité 2018

Le service commun Direction Générale s'est vu renforcé durant l'année 2017 avec le transfert d'un poste depuis Valence Romans Agglo, en lien avec la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) et eau potable ».

En 2018, la préparation de la prise de compétence « Eau potable » s'est poursuivie, ainsi que le pilotage et la mise en œuvre coordonnée des projets stratégiques des adhérents.

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
<b>Nombre de postes permanents</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>536 617</b>	<b>581 124</b>
Coût 012	519 266	572 840
Coût 011	17 351	7 517

Le coût du service commun est réparti entre les adhérents à hauteur de 50% pour Valence Romans Agglo et 50% pour la Ville de Valence.

## ARCHIVES

Les Archives communales et communautaires (Service commun Archives) est un service mutualisé depuis 2013. Deux formes d'adhésion sont prévues par son règlement de fonctionnement : gestion intégrée (« 4C » : collecte, classement, conservation, communication) ; gestion décentralisée (« 2C » : collecte, classement).

Après une vague d'adhésions continue depuis 2014, essentiellement reçue en « 2C », l'année 2018 a été marquée par l'adhésion de la commune de Combovin en gestion décentralisée et par celle de Romans-sur-Isère en gestion intégrée (intégration de 4 agents au service commun).

### Missions et adhérents

Au 31 décembre 2018 les collectivités suivantes adhèrent à la gestion intégrée (4C : collecte, sélection, classement, inventaire, conservation et communication des archives):

- Valence Romans Agglo (adhésion au 01/01/2013)
- Valence (adhésion au 01/01/2013)
- CCAS de Valence (adhésion au 01/01/2017)
- Romans-sur-Isère (adhésion au 01/01/2018)

Les adhérents à la Gestion décentralisée (2C : classement, inventaire, conservation des archives) sont les suivants:

- Upie (01/01/2013)
- Saint-Marcel-lès-Valence (01/01/2013)
- Chabeuil (01/01/2014)
- Beaumont-lès-Valence (01/01/2014)
- Portes-lès-Valence (01/01/2014)
- Montélier (01/01/2015)
- Malissard (01/01/2015)
- La Baume Cornillane (01/01/2016)
- Chatuzange-le-Goubet (01/01/2016)
- Châteauneuf-sur-Isère (01/01/2017)
- Combovin (01/01/2018)

### Bilan de l'activité 2018

L'activité du service, en 2018, a été consacrée à la poursuite des chantiers structurants entamés depuis 2014 :

En gestion intégrée :

- Poursuite du développement de l'archivage électronique (mise en production) et déploiement d'une politique de *records management* dans l'environnement électronique comme papier. Ce développement est soutenu, pour la troisième année consécutive, par une subvention du ministère de la culture d'un montant représentant 45 % des dépenses engagées.
- Les chantiers d'archivage liés aux déménagements du CCAS, des directions communautaires et des directions communales à Valence (projet Jacques Brel), engagés depuis 2 ans, se sont achevés. Un travail de récolement considérable a été entrepris durant ces opérations, portant sur plus de 1 km. lin. au total. Le CCAS a déménagé en début d'année scolaire et ses archives, récolées au premier semestre 2018, ont été collectées à cette occasion. L'implantation des archives sur l'espace Jacques Brel a eu lieu après que l'implantation des services communautaires sur le site a été finalisée : elle s'est déroulée sur 5 semaines à compter de début novembre.

- Projet de nouveau bâtiment pour les Archives (Latour-Maubourg) : poursuite du récolement règlementaire préparatoire au déménagement (état sanitaire, conditionnement des fonds, stratégie d'implantation des fonds).

En gestion décentralisée :

- Le service commun ayant pour but de faire converger les pratiques et « cultures » archivistiques des différents partenaires, le travail d'uniformisation des procédures entre les différentes collectivités adhérentes est poursuivi : des référentiels communs ont été diffusés et des formations identiques proposées. Les récolements et reprises d'arriéré se sont poursuivis (Chateauneuf-sur-Isère) ou ont été engagés pour le compte des nouveaux adhérents (Combovin). Des travaux de contrôle d'éliminations ont été effectués chez certains adhérents (Chabeuil, Chatuzange-Le-Goubet).

Enfin, et pour le compte de l'ensemble de ses adhérents, le service a continué son action de mise en valeur des fonds d'archives du territoire par la gestion de deux salles de lecture (à Valence et à Romans), le traitement de recherches par correspondance et la délivrance de copies numériques, un partenariat étroit avec les actions du service patrimoine-Pays d'Art et d'Histoire et la participation à la vie de la recherche historique locale et nationale. Il faut signaler, en 2018, la forte implication du service dans les commémorations et activités de recherches consacrées au centenaire de Première Guerre mondiale : exposition reprise à Romans, conférences et visites. Les chiffres de fréquentation de l'atelier éducatif (1320 scolaires accueillis contre 491 en 2017) témoignent de cette actualité. A cette occasion, la complémentarité des fonds de plusieurs communes du service commun a pu être à nouveau promue auprès des différents publics.

	2017	2018
Volume d'archives géré en 4C	3 560	7 170
Nombre de jours d'intervention 2C	103	107
Coût facturé à la journée d'intervention	232€	232€
Volume d'archives collecté	108.9 m.lin.	9 m.lin.
Volume d'archives collecté à des fins historiques	437.7 m.lin.	116.46 m.lin.
Salle de lecture - nombre d'article communiqués	3021	2964
Archivage électronique	393.2 Mo	0.29 Mo

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	7	12

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>231 002</b>	<b>467 238</b>
Coût 012	219 424	450 686
Coût 011	11 578	14 702

Le coût du service est réparti entre les adhérents au prorata du volume d'archives conservé et de l'activité annuelle pour la gestion intégrée (4C). Pour la gestion décentralisée (2C) la facturation établie est fonction du nombre de jours d'intervention (232€ par jour pour l'année 2018).



## SYSTEME D'INFORMATION

Existant depuis 2013, la Direction Commune du système d'information a poursuivi son développement avec trois nouvelles adhésions en 2017.

### Missions

Le service commun exerce les missions suivantes :

- Maintien des infrastructures en condition opérationnelle (hébergement des systèmes d'information : matériels et logiciels bureautiques et serveurs, fibre optique, téléphonie, maintenance et sécurisation)
- Evolution du système d'information (veille, amélioration...)
- Développement du Système d'Information Géographique (SIG)
- Développement des services numériques vers le citoyen

Au 31 décembre 2018, les adhérents à la Direction commune du système d'information sont :

- Valence Romans Agglo (adhésion au 01/01/2013)
- Valence (adhésion au 01/01/2013)
- Romans-sur-Isère (adhésion au 01/01/2016)
- CCAS de Valence (adhésion au 01/01/2017)
- CCAS de Romans-sur-Isère (adhésion au 01/01/2017)
- Caisse des écoles de Romans-sur-Isère (adhésion au 01/01/2017)

### Bilan de l'activité 2018

Avec un peu plus de 2 000 postes de travail gérés au quotidien, le Service Commun du Système d'Information a continué ses actions, vers l'interne avec l'exécution du portefeuille de projets du Schéma Directeur 2016-2020, mais aussi vers l'externe avec la fin du déploiement des projets d'équipement dans les écoles, et la supervision du déploiement FTTH sur le territoire (qui subit un décalage, le syndicat mixte ADN éprouvant des difficultés dans le respect du planning initial).

Pour gérer sa croissance, et améliorer la qualité de service délivré à l'ensemble de ses utilisateurs tout en intégrant les contraintes contextuelles, la DCSI a finalisé en 2018 sa réorganisation.

Le support externalisé (hotline) a été fortement sollicité en 2018 (+30%), signe d'une bonne appropriation du process par les utilisateurs, mais également symptomatique des nombreux déménagements et changements intervenus pour ses utilisateurs sur l'année.

Enfin, l'année 2018 a vu la première phase du renouvellement du parc de copieurs sur un premier périmètre (hors adhérents Romains qui sont prévus sur 2019), soit 181 appareils SHARP acquis en remplacement des anciens modèles KONICA.

Les indicateurs suivants permettent de suivre l'évolution de son activité :

	2017	2018
Nombre de postes informatiques	1 864	2 033
Coût moyen net par poste pour l'adhérent (fonctionnement)	1 904€	1 761€
Coût moyen net par poste pour l'adhérent (investissement)	804€	415€
Dépenses moyennes par poste (investissement)	1 128€	1 159€
Nombre de tickets ouverts (% de résolution)	10 826 (97%)	10 815 (98%)

Nombre de projets en cours (au 31/12)	68	67
---------------------------------------	----	----

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	42	39

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total du service commun</b>	<b>3 549 637</b>	<b>3 596 883</b>
Coût 012	1 748 997	1 697 295
Coût 011	1 136 190	961 540
Amortissements 042	664 450	938 048

Le coût du service commun est réparti entre les adhérents au prorata du nombre de postes, pondéré à 0.90 pour les communes et les services communs Technique et Administration.

## CUISINE CENTRALE

Le service commun « Restauration collective » a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 permettant ainsi aux communes de Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence de bénéficier d'un même service de production et de livraison de repas pour les restaurants scolaires, et les centre de loisirs via la cuisine centrale de Valence. Il poursuit aujourd'hui son développement.

### Missions

Le Service commun assure, pour le compte de ses adhérents, la fabrication et la livraison, en liaison froide, des repas pour les services scolaires et les accueils de loisirs.

Le service commun comprend toutes les activités nécessaires à la production et la livraison de repas, à savoir notamment :

- L'approvisionnement, la transformation des denrées alimentaires
- Les achats de fournitures, de carburant et de fluides,
- La gestion des stocks
- La logistique de transport des repas,
- La gestion du personnel du service commun,
- La fourniture des produits d'entretien et lessiviels, les vêtements à usage unique et les serviettes convives

Au 31 décembre 2018, les adhérents à la cuisine centrale sont :

- Valence (adhésion au 01/09/2012)
- Bourg-lès-Valence (adhésion au 01/09/2012)
- Portes-lès-Valence (adhésion au 01/09/2012)
- Bourg de Péage (adhésion au 01/09/2016)
- Barbières (adhésion au 01/09/2017)
- Besayes (adhésion au 01/09/2017)
- La Baume d'Hostun (adhésion au 01/09/2017)
- Charpey (adhésion au 01/09/2017)
- Jaillans (adhésion au 01/09/2017)
- Marches (adhésion au 01/09/2017)
- Rochefort-Samson (adhésion au 01/09/2017)
- Saint-Vincent-la-Commanderie (adhésion au 01/09/2017)
- SIE Ecancière (adhésion au 01/09/2017)
- Eymeux (adhésion au 01/09/2018)

### Bilan de l'activité 2018

En 2018 le service commun a continué son développement avec l'adhésion d'Eymeux. Ce sont désormais 14 communes qui bénéficient de ce service, pour un total de 62 sites de livraisons.

Outre la conception et la livraison des repas destinés aux établissements scolaires et les accueils de loisirs, le service prend en charge la fourniture des produits d'entretien pour les cuisines satellites.

En plus de ces principales missions, le service de la cuisine centrale s'est fixé deux principaux objectifs : la qualité des repas et la stabilité du coût du repas.

Quotidiennement 5500 enfants se voient ainsi proposer des repas avec des produits bio et locaux. S'inscrivant dans la nouvelle loi Alimentation, le service s'est engagé dans une démarche éco

responsable. Dans cette optique, 28% des denrées proposées étaient issues de l'agriculture biologique en 2017. En étroite collaboration avec les acteurs agricoles locaux, le service favorise l'approvisionnement en circuit court (fruits de Châteauneuf-sur-Isère, la Roche de Glun, Loriol-sur-Drôme, viande de Combovin, légumes de Montoisson, compotes de Portes-lès-Valence et d'Etoile-sur-Rhone, Céréales de Saint-Marcel-les-Valence, pain de Valence, produits laitiers de Eurre et de Léoncel).

Afin de prendre en compte l'évolution dans les habitudes alimentaires des familles sans augmenter les coûts de production des repas et tout en poursuivant l'engagement fort du service dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. le choix de menu a évolué cette année. Ainsi les communes peuvent désormais commander des menus standards ou végétariens.

Les indicateurs suivants permettent d'illustrer dans le temps l'évolution de l'activité de la cuisine centrale :

	2017	2018
Nombre total de repas servis	720 994	758 192
Nombre de jours scolaires pleine production	136	133
Nombre de repas servis/jours scolaires	4 829	5 187
Prix moyen du repas	3.42€	3.49€

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	23	22

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>3 065 925</b>	<b>2 727 831</b>
Coût 012	882 774	898 617
Coût 011	2 167 526	1 805 917
Amortissements 042	15 625	23 297

Un coût au repas est refacturé aux adhérents du service commun. A compter de septembre 2018 les prix sont les suivants :

Repas maternelle	3,386 €	Repas sandwich	3,488 €
Repas primaire	3,488 €	Goûters 2 composantes	0,528 €
Repas adulte	3,919 €	Goûters 3 composantes	0,696 €
Repas pique-nique	3,488 €	Goûters pique-niques 3 composantes	0,758 €

- > **Prospective 2019** : Projet d'extension de la cuisine centrale, validé pour un calibrage à 8 000 repas scolaires + 800 repas petite enfance.

## APPLICATION DROIT DES SOLS

### Missions

Les missions dévolues au Service Commun d'Application du Droit des Sols (ADS) portent sur l'ensemble des prestations nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Au 31 décembre 2018, les adhérents au service commun sont :

- Pôle itinérant :
  - Beaumont-lès-Valence
  - Beauvallon
  - Etoile-sur-Rhône
  - Malissard
  - Montéléger
- Pôle secteur :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alixan</li> <li>- Barbières</li> <li>- Beauregard-Barret</li> <li>- Bésayes</li> <li>- Charpey</li> <li>- Châteauneuf-sur-Isère</li> <li>- Châtillon-Saint-Jean</li> <li>- Chatuzange-le-Goubet</li> <li>- Clérieux</li> <li>- Crépol</li> <li>- Granges-les-Beaumont</li> <li>- Hostun</li> <li>- Jaillans</li> <li>- La Baume Cornillane</li> <li>- La Baume d'Hostun</li> <li>- Marches</li> <li>- Montmeyran</li> <li>- Montmiral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mours-saint-Eusèbe</li> <li>- Ourches</li> <li>- Peyrins</li> <li>- Rochefort Samson</li> <li>- Saint Bardoux</li> <li>- Saint Paul les Romans</li> <li>- Triors</li> <li>- Upie</li> <li>- Valence</li> <li>- Saint Vincent la Commanderie (adhésion au 01/01/2016)</li> <li>- Chateaudouble (adhésion au 01/01/2017)</li> <li>- Barcelonne (adhésion au 01/01/2017)</li> <li>- Combovin (adhésion au 01/01/2017)</li> <li>- Parnans (adhésion au 01/01/2017)</li> <li>- Peyrus (adhésion au 01/01/2017)</li> <li>- Saint Christophe et le Laris (adhésion au 01/01/2017)</li> <li>- Montvendre (adhésion au 01/01/2017)</li> </ul>
---	---

### Bilan de l'activité 2018

La mission du service commun ADS consiste à l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, etc.) pour le compte des 40 communes adhérentes au regard de leur document d'urbanisme (PLU ou carte communale) et du droit de l'urbanisme.

Le service a été créé en janvier 2015, suite au processus de retrait progressif de la mise à disposition des services de l'Etat auprès des Communes.

L'activité annuelle du service ADS a été croissante depuis sa création jusqu'en 2017 et accuse une légère baisse en 2018. Ainsi ce sont 2 120 équivalents permis de construire (PC) qui ont été instruits en 2015, ce chiffre est porté à 2 240 en 2016 pour atteindre 2620 équivalents PC en 2017 puis 2 544 en 2018. Les propositions d'arrêté sont rédigées avec la préoccupation constante d'assurer la stabilité juridique la plus juste de la décision signée par l'autorité compétente.

L'équipe compte 13 collaborateurs, pour un total d'un peu plus de 11 équivalent temps plein.

L'activité du service commun Autorisation Droit des sols est suivie grâce aux indicateurs suivants :

	2017	2018
Nombre d'actes total (équivalent PC)	2 624,2	2 575
Nombre d'adhérents	40	40
Nombre de déclarations préalables instruites	1 449	1 460
Nombre de permis de construire instruits	1 104	1 093
Nombre de certificats d'urbanisme instruits	740	484
Nombre de permis de démolir instruits	23	27
Nombre de permis d'aménager instruits	60	64
Nombre d'autorisations de travaux instruites	100	86

#### Moyens humains du service commun

	2017	2018
Nombre de postes permanents	11	13

#### Coût du service commun

	2017	2018
<b>Coût total</b>	<b>484 664</b>	<b>544 029</b>
<i>Coût 012</i>	<i>455 217</i>	<i>515 751</i>
<i>Coût 011</i>	<i>22 635</i>	<i>16 716</i>
<i>Amortissements 042</i>	<i>6 812</i>	<i>11 562</i>

Le coût du service commun est réparti entre les adhérents de la manière suivante : une part fixe de 60% est appliquée en fonction de la population municipale. Puis le reste du coût du service commun (40%) est réparti en fonction du nombre d'actes réalisé pour chaque adhérent.

## ANNEXE 1 : Rappel des différentes formes de mutualisation existantes

La mutualisation entre les communes et l'intercommunalité peut se présenter sous diverses formes plus ou moins intégrées, qui répondent à des besoins différents :

- Les **groupements de commandes** permettent aux collectivités de passer conjointement des marchés publics, tout en conservant la maîtrise de leur exécution.
- Les collectivités peuvent aussi assurer des **prestations de services** pour le compte d'autres collectivités.
- La **mise à disposition individuelle ou de service** permet de mettre à disposition d'une collectivité un agent ou tout ou partie d'un service.
- Il est également possible pour une communauté de se doter de **biens communs**, qu'elle partage avec ses communes.
- Les **services communs** permettent la mutualisation, hors transfert de compétences, de services fonctionnels.
- Une entente peut enfin être mise en place entre plusieurs collectivités.